

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS191

présenté par

Mme Lavalette et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec le Premier alinéa de cet article premier, le Gouvernement demande au Parlement de lui accorder un blanc-seing pour lancer une concertation avec les acteurs du paritarisme sur les règles de l'assurance-chômage. L'utilisation excessive de décrets reflète la volonté du Gouvernement de faire fi des règles normales de l'élaboration du droit social. Au delà du contournement du Parlement, il s'agit d'une véritable remise en cause du paritarisme. En effet, le modèle paritaire s'appuie sur la négociation. Remplacer la négociation paritaire par la concertation n'est pas une méthode acceptable.